

IV) QUESTION DIVERSE CONCERNANT LA MISE EN SECURITE DE LA ZONE D'ATTENTE DES TRANSPORTS SCOLAIRES :

Ce point est abordé en début de séance, les représentants de la collectivité locale devant quitter le conseil à 19h00.

Question posée par les représentants FCPE :

« L'arrêt des bus scolaires qui s'effectuait dans la rue Picasso à l'entrée du collège a été déplacé sur le trottoir rue Charles Dullin, entre la rue Picasso et la rue de Gimbsheim, à l'arrière du parking des professeurs. Un espace a été aménagé pour les bus de ville (le 1 et le 11) mais pas pour les Transco ni le bus Class. De 16h30 à 16h45, stationnent donc en même temps deux ou trois bus de ville, puisque cet emplacement marque le terminus des lignes et trois bus scolaires (deux Transco et un bus Class), le long du trottoir jusqu'au croisement de la rue de Gimbsheim et de la rue Dullin, occasionnant tous les soirs une gêne pour les automobilistes désirant tourner dans / ou quitter la rue de Gimbsheim.

Cette situation présente plusieurs caractères dangereux :

- Gêne à la circulation
- 80 collégiens attendent les bus sur un trottoir d'un mètre de largeur.
- Cet arrêt se situe dans un virage.(risque d'accident lors de chahut sur le trottoir).
- Endroit disposant d'un éclairage public faible sur le trottoir d'en face.

La FCPE a déjà signalé cette dangerosité plusieurs fois l'année dernière. Des mesures vont-elles être envisagées pour améliorer la sécurité des enfants qui attendent le bus ? »

Après exposé du problème posé par les représentants FCPE, Mme La Principale confirme les défauts de sécurité propres au lieu.

Mr Badet et Mme Balestro prennent en compte les remarques faites et annoncent qu'ils soumettront ce point à Mr Le Maire de la ville de Talant.

V) RAPPORT DU CHEF D'ETABLISSEMENT SUR LE FONCTIONNEMENT PEDAGOGIQUE 2006/2007 :

Les membres du CA ont été destinataires du document joint en annexe (4).

Vote : adoption à l'unanimité

VI) BILAN 2006/2007 : remplacements de courte durée.

De septembre 2006 à juin 2007, le volume d'heures à remplacer a été de 247 heures : il inclut les congés maladie de moins de 15 jours, les stages de formation continue, les convocations pour jurys de concours, les absences pour encadrement de voyages scolaires.

Pour 2006/2007, 89,47 % des heures concernaient des absences pour raisons professionnelles (stages, concours et examens, voyages scolaires).